

OFFRE D'EMPLOI

# **SURVEILLANT(E)** CONFIRMÉ(E)

### H/F

Sous l'autorité du chef du service Contentieux, au sein de la Direction Gestion Locative, vous êtes positionné(e) au Siège de l'Office.

## **Profil**

- Vous êtes titulaire d'une formation justifiant vos compétences à réaliser les missions précitées, ou d'une expérience professionnelle démontrant vos capacités en la matière, notamment dans la gestion des situations conflictuelles.
- · Qualités requises : esprit d'équipe, réactivité, adaptabilité, facilités rédactionnelles et d'expression orale.
- Vous êtes titulaire d'une assermentation de garde particulier en cours de validité ou vous remplissez les conditions pour obtenir cette assermentation, indispensable à l'exercice de vos fonctions.

#### À propos de nous

1er bailleur des Alpes-Maritimes depuis 1923, Côte d'Azur Habitat compte environ 450 employés, et représente plus de 21 000 logements et 50 000 personnes logées dans 90 communes.

#### Nos forces

- · La diversité et l'expertise de nos
- · L'ambition de nos collaborateurs
- · Notre volonté d'innovation constante et la modernisation de nos pratiques
- · Notre présence sur l'ensemble du territoire azuréen

#### Nos avantages

- · Titres restaurants
- · Mutuelle de groupe
- · Prévoyance de groupe
- · Intéressement
- Prime individuelle annuelle
- Prime vacances
- · Vacances modulables
  - O Localisation : Nice
  - Type de contrat : CDD 6 mois
  - Début : dès que possible
  - 🔁 Rémunération : 1910-2250 € brut
  - **⊜** Permis B

## **Missions**

· Vous prenez part aux expulsions locatives, dans le cadre des procédures contentieuses engagées par l'établissement.

En présence des commissaires de justice, des forces de l'ordre, de prestataires et d'autres agents de Côte d'Azur Habitat, vous facilitez le déroulement des opérations, notamment en faisant le lien avec les personnels et services concernés et en rédigeant des compte-rendu à l'issue des interventions.

- · Vous prenez part également à la lutte contre les occupations illicites des logements vacants, en incitant les occupants irréguliers à quitter les lieux.
- · Vous établissez des rapports de situation afin de rendre compte à votre hiérarchie et faites le lien avec les personnes de l'Office habilités à sécuriser les lieux à la fin de vos interventions.

En cas de persistance des occupations illicites, vous pouvez être amené à déposer plainte auprès des forces de l'ordre afin de permettre l'engagement de procédures d'urgence permettant la reprise des logements avec le concours de la force publique.

· Vous êtes en capacité de rédiger des comptes-rendus à l'aide des outils informatiques.







